

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Ordre du jour

1. Distribution de dividende

Proposition d'approuver la distribution d'un dividende extraordinaire brut de 74 EUR par action et de 9,25 EUR par part bénéficiaire, qui sera payable dans les dix (10) jours calendaires suivant l'approbation de cette proposition de distribution de dividende.

2. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration conformément à l'article 7:151/1 du CSA concernant une éventuelle cession d'actifs par la Société ou ses filiales en cas de réalisation des sûretés accordées dans le cadre du Financement de la Société et du Financement de Belron

Proposition de prendre acte du rapport du conseil d'administration conformément à l'article 7:151/1 du CSA concernant une éventuelle cession d'actifs par la Société ou ses filiales en cas de réalisation des sûretés accordées dans le cadre du financement supplémentaire qui sera levé au niveau de (i) la Société, structuré au travers de facilités de crédit à terme syndiquées auprès de certaines institutions financières (le «Financement de la Société») et (ii) Belron, consistant en partie en (a) un refinancement des contrats de financement actuels au niveau de Belron et (b) une dette supplémentaire au niveau de Belron (le «Financement de Belron »).

3. Approbation des clauses de changement de contrôle et d'éventuelles cessions d'actifs conformément aux articles 7:151 et 7:151/1 du CSA

- *Proposition d'approuver, conformément aux articles 7:151 et 7:151/1 du CSA:*
 - *toutes les dispositions d'une convention de facilités de crédit de premier rang (« senior facilities agreement ») à conclure par, entre autres, la Société en tant que garant, D Participation Management SA/NV et D Participation Management Luxembourg SA en tant qu'emprunteurs et certaines institutions financières en tant que prêteurs, qui octroient des droits aux prêteurs qui ont un impact significatif sur les actifs de la Société ou créent une dette ou une obligation significative pour la Société, lorsque l'exercice de ces droits dépend de la réalisation d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle exercé sur celle-ci; et*
 - *la cession potentielle des actifs mis en gage (tels que décrits dans le rapport du conseil d'administration préparé conformément à l'article 7:151/1 du CSA) de la Société ou de ses filiales en cas de réalisation des sûretés accordées par la Société ou ses filiales dans le cadre du Financement de la Société ou du Financement de Belron.*

4. Procuration pour les formalités

Résolution de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Aurélie Cautaerts et Isabelle Stanson, qui toutes, à cette fin, élisent domicile à Rue du Mail 50, 1050 Bruxelles, chacune agissant séparément, afin d'accomplir les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'enregistrement/la modification des données à la Banque-Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la TVA.